

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique,
de la biodiversité, de la forêt, de la mer
et de la pêche

ARRÊTÉ du 05 mars 2025

fixant, au titre de l'année 2025, la composition du jury du concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2009 modifié fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2024, autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts.

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Le jury du concours interne à caractère professionnel d'accès des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, des ingénieurs de recherche des établissements publics placés sous tutelle des ministres chargés de l'agriculture ou de la transition écologique, des ingénieurs des travaux publics de l'État, des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, des ingénieurs des travaux de la météorologie, des ingénieurs des sciences géographiques et du numérique de l'Institut national de l'information géographique et forestière, au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts est composé comme suit :

Présidence du jury :

Monsieur Patrick FALCONE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, président ;

Monsieur Jérôme GIURICI, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts en cas d'empêchement du président du jury, assurera la présidence.

Membres du jury :

Madame Dorothee DEMAILLY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

Madame Caroline GREGOIRE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

Madame Fanny HERAUD, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

Monsieur Benoit JACQUEMIN, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Monsieur Jean-Luc LINARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Madame Florence MACE, administratrice de l'État du deuxième grade ;

Monsieur Romain TALAMONI, administrateur de l'État ;

Madame Adèle VEERABADREN, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et le chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 05.03.2025

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité,
de la forêt, de la mer et de la pêche,
Pour la ministre et par délégation

L'adjointe à la sous-directrice du recrutement et de la mobilité

Amélie LE-NEST
05.03.2025 17:59

La ministre de l'agriculture et de la
souveraineté alimentaire,
Pour la ministre et par délégation

Le chef du service des ressources humaines

Xavier MAIRE
04.03.2025 17 :10

Ministère de la transition écologique,
de la biodiversité, de la forêt, de la mer
et de la pêche

ARRÊTÉ du 21 mai 2025

**complétant, au titre de l'année 2025, la composition du jury du concours interne à
caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts**

**La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la
pêche et la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des
ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2009 modifié fixant les modalités d'organisation, la nature et le
programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du
concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le
recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un concours
interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2025 fixant, au titre de l'année 2025, la composition du jury du concours
interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

ARRÊTENT

Article 1^{er}

L'article premier de l'arrêté du 5 mars 2025 susvisé est complété comme suit :

« Sont adjoints au jury pour l'oral d'admission les personnes désignées ci-après :

Mme Frédérique PHARABOZ, examinatrice d'anglais,

Monsieur Tomas HIDALGO, examinateur d'espagnol.

Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et le chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 21 mai 2025

La ministre de la transition écologique
de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche

Pour la ministre et par délégation,
La sous-directrice du recrutement et de la mobilité

Virginie LENOBLE
21.05.2025 19:22

La ministre de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Pour la ministre et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines

Xavier MAIRE
21.05.2025 11:25